

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Charmensac de Loubaresse	Section de Bournoncles et La Brugère	Section du Bourg de Loubaresse	Section Les Baraques et Clavières d'Outre
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>287,00 €</b>	<b>28 355,89 €</b>	<b>96,00 €</b>	<b>5 376,00 €</b>
011	Charges à caractère général	60,00 €	28 355,89 €	20,00 €	5 376,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	227,00 €		76,00 €	
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>287,00 €</b>	<b>24 770,89 €</b>	<b>96,00 €</b>	<b>5 376,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	287,00 €		96,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		24 770,89 €		5 376,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>2,00 €</b>	
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT		NEANT
21	Immobilisations corporelles			2,00 €	
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>2,00 €</b>	
001	Excédent d'investissement reporté			2,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Pidières	Section du Terran	Section Pouze, Le Terran et Clavières d'Outre	Section de La Bessaie Fombade
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87,00 €</b>	<b>559,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011	Charges à caractère général	18,00 €	113,00 €	40,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	69,00 €	446,00 €	122,00 €	
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87,00 €</b>	<b>559,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	87,00 €	559,00 €	162,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Pouze	Section de Lair	Section de Clavières d'Outre et Terran	Section de La Bessaire
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Valadour	Section de Clavières d'Outre	Section des Angles	Section d'Auriac et La Borde
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>355,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 828,00 €</b>
011	Charges à caractère général		74,00 €		264,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté		281,72 €		6 564,00 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>281,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		281,72 €		
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Champiols	Section du Chassan et du Bourg de Faveroles	Section Chassan, Bourg de Faveroles et Les Ollières	Section de Fontblave
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>193,00 €</b>
011	Charges à caractère général	20,00 €			40,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				153,00 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>388,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>193,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				193,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté	388,25 €			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Fondières, Maladet, Juny et Lespinas	Section de Pouzols	Section de Juny et Maladet	Section de La Glève
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>102,00 €</b>	<b>78,00 €</b>
011	Charges à caractère général			21,00 €	17,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			81,00 €	61,00 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>102,00 €</b>	<b>78,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations			102,00 €	78,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de La Lébrine	Section de La Lébrine et La Loubeyre	Section de Lespinas	Section de La Loubeyre
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

<b>15108</b>	<b>COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE</b>	<b>BP 2020</b>
--------------	---------------------------------	----------------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	LIBELLES	Section de La Loubeyre et Pissarelle	Section du Vialard	Section de Maladet, Lespinas et La Foulière	Section de Montchanson
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47,00 €</b>	<b>81,00 €</b>	<b>286,00 €</b>
011	Charges à caractère général		47,00 €	17,00 €	64,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			64,00 €	222,00 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 044,00 €</b>	<b>81,00 €</b>	<b>222,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations			81,00 €	222,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté		1 044,00 €		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section du Tourral	Section du Chauvel	Section de La Brugère	Section de La Prade
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 589,00 €</b>	<b>102,00 €</b>
011	Charges à caractère général			2 589,00 €	21,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				81,00 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 589,00 €</b>	<b>102,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				102,00 €
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté			2 589,00 €	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	LIBELLES	Section de Mallet	Section Estrémiac & Baraque du Roc	Section du Chizolet	Section de Falcimagne
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>383,84 €</b>	<b>1 601,00 €</b>	<b>362,30 €</b>
011	Charges à caractère général		24,00 €	1 601,00 €	12,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté		359,84 €		350,30 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>359,84 €</b>	<b>1 561,00 €</b>	<b>350,30 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		359,84 €		
75	Autres produits de gestion courante				42,00 €
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté			1 561,00 €	308,30 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section de Lascou	Section du Monteillon	Section de Pratgibert	Section de Recoux
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>701,89 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>388,00 €</b>
011	Charges à caractère général	701,89 €			388,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>701,89 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>388,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté	701,89 €			388,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200723-1\_16072020-BF

<b>15108</b>	<b>COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE</b>	<b>BP 2020</b>
--------------	---------------------------------	----------------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	LIBELLES	Section de Romagnac	Section du Saladou	Section de La Chassagne	Section de La Fage
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>436,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>690,00 €</b>
011	Charges à caractère général	436,00 €	0,00 €		690,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>436,00 €</b>	<b>172,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>690,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	436,00 €			
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.		172,50 €		
002	Excédent antérieur reporté				690,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

## ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES

15108

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

BP 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	Section du Bourg de Saint- Just	Section de La Bessière	Section de Rageac	Section de Sanières
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011	Charges à caractère général		24,00 €	37,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté			125,00 €	
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations		24,00 €	162,00 €	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

**ETAT SPECIAL DES SECTIONS DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020  
 Reçu en préfecture le 23/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 015-200054104-20200723-1\_16072020-BF

<b>15108</b>	<b>COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE</b>	<b>BP 2020</b>
--------------	---------------------------------	----------------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	LIBELLES	Section de La Roche	Section du Bourg de Saint-Marc	Section des Mazes	
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>91,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
011	Charges à caractère général	19,00 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté	72,00 €			
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>91,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
70	Produits des services, du domaine				
71	Vente de terrains				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations	91,00 €			
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur dotation aux amortissements et prov.				
002	Excédent antérieur reporté				

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	NEANT	NEANT	NEANT	
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
16	Remboursement d'emprunts et dettes				
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Excédent d'investissement reporté				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
164	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
021	Virement de la section de fonctionnement				

*NOTE SYNTHÉTIQUE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2020*

**1/ Éléments de contexte :**

La commune nouvelle de Val d'Arcomie regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc. Ces quatre communes demeurent des communes déléguées avec leurs mairies annexes. Le chef-lieu est situé sur l'ancienne commune de Loubaresse. La population totale de Val d'Arcomie est de 1.021 habitants pour une superficie de 86 km<sup>2</sup> et compte autour de 460 logements principaux et 283 résidences secondaires. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans et commerçants et environ 70 exploitations agricoles. La commune de Val d'Arcomie possède de nombreux équipements : 2 écoles scindées en 2 sites et regroupant près d'une centaine d'élèves, 2 campings, 2 aires pour camping-cars, 7 gites, 6 mobil-homes, 5 chalets, 1 piscine découverte, 2 terrains de tennis et propose 27 logements locatifs, offre complétée par 23 locations privées. On dénombre également 1 site d'escalade et de multiples activités nautiques.

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval.

Outre le budget principal, la commune gère 4 budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le bâtiment de stockage et le Lotissement du Petit Bois.

**2/ Priorités du budget 2019 :**

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 1.526.663,21 €. Les principales réalisations prévues sont la réhabilitation de la salle communale de Saint-Marc, la rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et la mise en place d'un réseau de chaleur communal, l'étanchéité et la stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, la réfection de voiries communales et chemins ruraux, les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.

**3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :**

**Fonctionnement**

Recettes prévisionnelles	2020	Dépenses prévisionnelles	2020
70 Produits des services, domaine	78 976,81 €	011 Charges à caractère général	340 656,00 €
73 Impôts et taxes	582 511,85 €	012 Charges de personnel	531 875,00 €
74 Dotations, subventions, particip.	752 140,00 €	014 Atténuations de produits	40 924,00 €
75 Autres produits gestion courante	178 424,88 €	65 Autres charges gestion courante	210 278,64 €
76 Produits financiers	50,00 €	66 Charges financières	44 869,77 €
77 Produits exceptionnels	6 400,00 €	67 Charges exceptionnelles	9 213,00 €
013 Atténuations de charges	30 000,00 €	68 Dotations aux amortissements	44 889,00 €
002 Excédent fonctionnem. reporté	71 625,66 €	Dépenses d'ordre	306 964,82 €
Recettes d'ordre	30.000,00 €	Dépenses imprévues	20 458,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 129,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 550 129,00 €</b>

**Investissement**

Recettes	2020	Dépenses	2020
13 Subventions	550 076,14 €	20 Immobilisations incorporelles	3 480,00 €

16 Emprunts, cautions	74.500,00 €	204 Subventions d'équipement	21 780,21 €
10 FCTVA, taxe d'aménagement	81 000,00 €	21 Immobilisations	
1068 Affectation réserves	953 225,51 €	23 Immobilisations en cours	1 431 744,00 €
021 Virement du fonctionnement	306 964,82 €	16 Emprunts, cautions	134 582,50 €
040 Dotations aux amortissements	44 889,00 €	040 Travaux en régie	30.000,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	041 Opérations patrimoniales	0,00 €
024 Ventes	5 000,00 €	001 Déficit reporté	337 609,75 €
		10 Fonds divers	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 028 855,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 028 855,47 €</b>

#### **4/ Consolidation des budgets :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 550 129,00 €	1 550 129,00 €	2 028 855,47 €	2 028 855,47 €
Eau	302 587,74 €	302 587,74 €	634 015,48 €	634 015,48 €
Assainissement	46 658,00 €	46 658,00 €	147 435,50 €	147 435,50 €
Bâtiment stockage	36 609,92 €	36 609,92 €	40 685,70 €	40 685,70 €
Lotissement du Petit Bois	64 589,71 €	64 589,71 €	63 689,71 €	63 689,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 574,37 €</b>	<b>2 000 574,37 €</b>	<b>2 914 681,86 €</b>	<b>2 914 681,86 €</b>

#### **5 / Niveau des taux d'imposition :**

Taxe d'habitation : 9,81 %

Taxe foncière propriétés bâties : 13,81 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 101,33 %

#### **6 / Principaux ratios :**

- Excédent brut de fonctionnement : 395 € par habitant (départemental 301 €, régional 205 €, national 174 €)
- Résultat comptable : 256 € par habitant (départemental 258 €, régional 175 €, national 154 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 301 € par habitant (départemental 273 €, régional 187 €, national 164 €)
- Capacité d'épargne nette : 192 € par habitant (départemental 128 €, régional 100 €, national 93 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 1 057 7261 € soit 1 042 € par habitant (départemental 918 €, régional 770 €, national 596 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 154 396 € soit 152 € par habitant (départemental 172 €, régional 108 €, national 87 €)

#### **7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :**

La commune emploie 12 agents titulaires, 6 agents contractuels, 1 emploi aidé et 3 emplois saisonniers.

Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2020 s'élève à 531 540 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 260 000 €
- Personnel non titulaire : 102 000 €
- Emplois d'insertion : 500 €
- Cotisations sociales : 149 300 €
- Autres (assurance, FNC, œuvres sociales, visites obligatoires) : 19 740 €

DÉPARTEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADÉ Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du budget primitif 2020 – budget principal.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 1 550 129,00 €  
*Dépenses :* ..... 1 550 129,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 2 028 855,47 €  
*Dépenses :* ..... 2 028 855,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 – budget principal arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 1 550 129,00 €  
*Dépenses :* ..... 1 550 129,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 2 028 855,47 €  
*Dépenses :* ..... 2 028 855,47 €

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Présenté par le Maire (1),  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCHER Jean-Sébastien	
BAUMELLE Christophe	
CHASTANG Jean-Claude	
CHASTANG Julien	
DELMAS Sébastien	
DELMAS Véronique	
FALCON Christiane	
HUGON Hervé	
MAGNE Samuel	
MALLET Joëlle	
MOULIADE Gérard	
PASCAL Brigitte	
RIVIERE Romuald	
ROGER-FRONTINI Cécile	
ROUSSEL Robert	
THOMAS Vincent	
TONDUT David	
TROULIER Stéphane	
VIGIER Arnaud	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/07/2020, et de la publication le 23/07/2020  
A VAL D'ARCOMIE, le 23/07/2020



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien ,MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe de l'Eau.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe de l'Eau qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 302 587,74 €  
*Dépenses :* ..... 302 587,74 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 634 015 48 €  
*Dépenses :* ..... 634 015,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget de l'Eau arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 302 587,74 €  
*Dépenses :* ..... 302 587,74 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

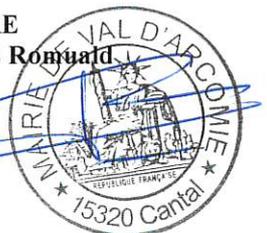
*Recettes :* ..... 634 015,48 €  
*Dépenses :* ..... 634 015,48 €

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Présenté par (1) le Maire,  
A VAL D'ARCOMIE le 16/07/2020  
(1) le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCHER Jean-Sébastien	
BAUMELLE Christophe	
CHASTANG Jean-Claude	
CHASTANG Julien	
DELMAS Sébastien	
DELMAS Véronique	
FALCON Christiane	
HUGON Hervé	
MAGNE Samuel	
MALLET Joëlle	
MOULIADE Gérard	
PASCAL Brigitte	
RIVIERE Romuald	
ROGER-FRONTINI Cécile	
ROUSSEL Robert	
THOMAS Vincent	
TONDUT David	
TROULIER Stéphane	
VIGIER Arnaud	

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/07/2020

A VAL D'ARCOMIE, le 23/07/2020



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200723-4\_16072020-BF

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe de l'Assainissement.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe de l'Assainissement qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 46 658,00 €  
*Dépenses :* ..... 46 658,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 147 435,50 €  
*Dépenses :* ..... 147 435,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe de l'Assainissement arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 46 658,00 €  
*Dépenses :* ..... 46 658,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 147 435,50 €  
*Dépenses :* ..... 147 435,50 €

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Présenté par (1) le Maire,  
A VAL D'ARCOMIE le 16/07/2020  
(1) le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCHER Jean-Sébastien	
BAUMELLE Christophe	
CHASTANG Jean-Claude	
CHASTANG Julien	
DELMAS Sébastien	
DELMAS Véronique	
FALCON Christiane	
HUGON Hervé	
MAGNE Samuel	
MALLET Joëlle	
MOULIADE Gérard	
PASCAL Brigitte	
RIVIERE Romuald	
ROGER-FRONTINI Cécile	
ROUSSEL Robert	
THOMAS Vincent	
TONDUT David	
TROULIER Stéphane	
VIGIER Arnaud	

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/07/2020, et de la publication le 23/07/2020  
A VAL D'ARCOMIE, le 23/07/2020



**ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - VAL D'ARCOMIE - BP (projet de budget) - 2020**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200723-6\_16072020-BF

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

DÉPARTEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe du Bâtiment de stockage.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe du Bâtiment de stockage qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 36 609,92 €  
*Dépenses :* ..... 36 609,92 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 40 685,70 €  
*Dépenses :* ..... 40 685,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe du Bâtiment de stockage arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 36 609,92 €  
*Dépenses :* ..... 36 609,92 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 40 685,70 €  
*Dépenses :* ..... 40 685,70 €

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D2**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Présenté par le Maire (1),  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ~~se~~ session ordinaire  
A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCHER Jean-Sébastien	
BAUMELLE Christophe	
CHASTANG Jean-Claude	
CHASTANG Julien	
DELMAS Sébastien	
DELMAS Véronique	
FALCON Christiane	
HUGON Hervé	
MAGNE Samuel	
MALLET Joëlle	
MOULIADE Gérard	
PASCAL Brigitte	
RIVIERE Romuald	
ROGER-FRONTINI Cécile	
ROUSSEL Robert	
THOMAS Vincent	
TONDUT David	
TROULIER Stéphane	
VIGIER Arnaud	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/07/2020, et de la publication le 23/07/2020

A Val d'Arcomie, le 23/07/2020



Envoyé en préfecture le 23/07/2020  
Reçu en préfecture le 23/07/2020  
Affiché le  
ID : 015-200054104-20200723-8\_16072020-BF

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du budget primitif 2020 – budget annexe du Lotissement « du Petit Bois ».**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe du Lotissement « du Petit Bois » qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 64 589,71 €  
*Dépenses :* ..... 64 589,71 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 63 689,71 €  
*Dépenses :* ..... 63 689,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe du Lotissement « du Petit Bois » arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

*Recettes :* ..... 64 589,71 €  
*Dépenses :* ..... 64 589,71 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Recettes :* ..... 63 689,71 €  
*Dépenses :* ..... 63 689,71 €

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 19  
 Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Présenté par le Maire (1),  
 A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
 le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire  
 A VAL D'ARCOMIE, le 16/07/2020  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCHER Jean-Sébastien	
BAUMELLE Christophe	
CHASTANG Jean-Claude	
CHASTANG Julien	
DELMAS Sébastien	
DELMAS Véronique	
FALCON Christiane	
HUGON Hervé	
MAGNE Samuel	
MALLET Joëlle	
MOULIADE Gérard	
PASCAL Brigitte	
RIVIERE Romuald	
ROGER-FRONTINI Cécile	
ROUSSEL Robert	
THOMAS Vincent	
TONDUT David	
TROULIER Stéphane	
VIGIER Arnaud	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/07/2020, et de la publication le 23/07/2020

A VAL D'ARCOMIE, le 23/07/2020



- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.



COMMUNE : **108 VAL-D'ARCOMIE**  
 ARRONDISSEMENT : **15 SAINT-FLOUR**  
 TRÉSURIER SPL : **TRESORERIE DE ST FLOUR**



Envoyé en préfecture le 23/07/2020  
 Reçu en préfecture le 23/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 015-200054104-20200723-11\_16072020-BF

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. ETAT DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)**

Taxe d'habitation :	20 423
Taxe foncière (bâti) :	602
Personnes de condition modeste	0
Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	7 568

**2. BASES NON TAXEES (14)**

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
<b>3. CVAE (15)</b>	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	0
b. CVAE : part dégrévée	0
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

**4. PRODUIT DES IFER (8)**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	42
Transformateurs	14 437
Stations radioélectriques	>>>
Gaz – Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)**

Taux moyens communaux de 2019, au niveau national (13)	Taux départemental (14)	Taux plafonds 2020 (15)	Taux 2019 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 – col. 16)	Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	<b>MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)</b>	
						Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	Taux maximum de la majoration spéciale >>>
Taxe foncière (bâti).....	21,59	23,86	59,65	2,44000	57,21	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national >>>	
Taxe foncière (non bâti).....	49,72	93,24	233,10	8,78000	224,32	national >>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	communal >>>	
					32,17		

**DIMINUTION SANS LIEN (18)**

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :  
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE****Séance du 16 JUILLET 2020****Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien ,MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Fixation des taux d'imposition 2020.**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal doit délibérer annuellement sur les taux des taxes directes locales.

Il rappelle les taux des taxes appliquées en 2019 et propose de ne pas augmenter ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation : ..... 9,81 %
- Foncier bâti : ..... 13,81 %
- Foncier non bâti : ..... 101,33 %

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE**  
**RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT

du CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

**Séance du 16 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjointes), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADÉ Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : STATION DE POTABILISATION de l'Arcomie**

- Confirmation du projet sur la Programmation F.C.S. 2019-2021
- Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confirmer cette année les travaux d'Amélioration du traitement de la Station de potabilisation de l'Arcomie issus de la programmation Fonds Cantal Solidaire 2019-2021.

**Le montant global des travaux s'élève à 460 000 € HT.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2020** à hauteur de 10 % sur la base d'une dépense éligible de 200 000 € HT

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

FCS 2020	:	20 000 €
DETR 2021	:	138 000 €
Agence de l'Eau	:	92 000 €
Fonds propres	:	210 000 €

Les travaux sont prévus pour un démarrage fin 2020 et d'une durée de 8 mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

## Fiche de relevé foncier d'un itinéraire de promenade et de randonnée

Itinéraire : Saint-Just La Roche Branlante VTT n°25 Commune de départ : Val d'Arcomie (Saint-Just)

Commune	Tronçon	Type de chemin (juridique)	Référence cadastrale section , N° de parcelle	Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire	Classement au PDIPR
Val d'Arcomie	0 à 0,62km	Route départementale	RD448	Conseil Départemental		Non classé
Val d'Arcomie	0,62 à 2,19km	Chemin Rural	CR n°23	Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	2,19 à 2,97km	Chemin rural	CR n°27	Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	2,97 à 3,33km	Route départementale	RD248	Conseil Départemental		Non classé
Val d'Arcomie	3,33 à 3,42km	Route départementale	RD448	Conseil Départemental		Non classé
Val d'Arcomie	3,42 à 4,28km	Chemin Rural	CR n°8	Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	4,28 à 4,78km	Chemin Rural		Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	4,78 à 5,40km	Route départementale	RD348	Conseil Départemental		Non classé
Val d'Arcomie	5,40 à 5,86km	Chemin Rural	Chemin rural de Saint-Just à Montchanson	Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	5,86 à 6,66km	Chemin Rural	Chemin rural de Saint-Just à Montchanson	Commune de Val d'Arcomie		Non classé
Val d'Arcomie	6,66 à 7,06km	Route départementale	RD348	Conseil Départemental		PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	7,06 à 9,17km	Voie Communale	VC n°4 de la RD348 à Ragede et à la Beissière	Commune de Val d'Arcomie		PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	9,17 à 9,84km	Route départementale	RD348	Conseil Départemental		PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	9,84 à 9,96km	Voie Communale de	VC n°1 de La Roche	Commune de Val d'Arcomie		PR Chemin des écoliers de Saint-Marc

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200716-13\_16072020-DE

Val d'Arcomie	9,96 à 10,42km	Chemin rural	CR	Commune de Val d'Arcomie	PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	10,42 à 10,9km	Voie Communale de	VC n°1 de La Roche	Commune de Val d'Arcomie	PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	10,9 à 11,2km	Chemin Rural	Chemin Rural dit de Saint-Marc à Faverolles	Commune de Val d'Arcomie	Non classé
Val d'Arcomie	11,2 à 11,6km	Voie communale	VC n°5 de Saint-Just à Saint-Marc	Commune de Val d'Arcomie	PR Chemin des écoliers de Saint-Marc
Val d'Arcomie	11,6 à 12,1km	Voie communale	VC n°9	Commune de Val d'Arcomie	Non classé
Val d'Arcomie	12,1 à 13,58km	Chemin rural	CR n°18	Commune de Val d'Arcomie	Non classé
Val d'Arcomie	13,58 à 13,9km	Route départementale	RD448	Conseil Départemental	PR chemin des écoliers de Saint-Just

Tableau à compléter pour tous les tronçons distincts de propriété, sur toute la longueur de l'itinéraire (à l'exception des portions déjà inscrites au Plan de Randonnée).



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

ID : 015-200054104-20200716-13\_16072020-DE

**Séance du 16 JUILLET 2020****Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien ,MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : INSCRIPTION au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du circuit VTT n°25 « Saint-Just – la Pierre branlante »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Saint-Flour Communauté a élaboré un projet d'aménagement d'un itinéraire de randonnée, traversant le territoire communal.

En vue de solliciter auprès du Conseil départemental, l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée présenté ;
- approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraire traversant des terrains communaux ou sectionaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal désignés dans le tableau et la carte ci annexés.
- s'engage, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil départemental sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée.
- accepte le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de randonnée.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200716-13\_16072020-DE

Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés. Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil départemental éditera à cet effet.

pièces annexées: **carte de l'itinéraire (copie IGN ou assemblage cadastral) ,  
faisant ressortir les chemins concernés et tableau de relevé cadastral de  
l'itinéraire.**

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020  
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020  
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



*+ pièce -*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE****Séance du 16 JUILLET 2020****Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Étaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien, MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Renouvellement d'un contrat CDD à l'école de Loubaresse affecté à l'entretien des bâtiments communaux, à l'aide au repas à la cantine suivi de la surveillance en récréation et en charge également des activités périscolaires et de la garderie du matin à compter du 1<sup>er</sup> Août 2020.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de procéder au renouvellement d'un contrat CDD au 1<sup>er</sup> Août 2020 ; l'agent contractuel sera affecté à l'entretien des bâtiments communaux, à l'aide au repas à la cantine suivi de la surveillance en récréation et en charge également des activités périscolaires et de la garderie du matin.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à intervenir pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Août 2020,

- **fixe** son temps de travail à **21 heures 30 effectives par semaine durant le temps scolaire et 5 heures 30 effectives hors temps scolaire** soit une moyenne annuelle de **17 heures 45 par semaine** (compte tenu des congés scolaires),

**Lundi: 9 h 00 – 9 h 50 , 11 h 50 – 13 h 30 et 16 h 30 - 18 h 00**

**Mardi: 11 h 50 – 13 h 30 et 16 h 30 - 18 h 00**

**Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30**

**Judi: 9 h 00 – 10 h 00 , 11 h 50 – 13 h 30, 13 h 30 – 14 h 30 et 16 h 30 - 18 h 00**

**Vendredi: 11 h 50 – 13 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30 et 16 h 30-19 h 00**

la garderie du matin étant en horaire variable, ces heures seront rémunérées en heures complémentaires .

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE****Séance du 16 JUILLET 2020****Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 19**

**L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL D'ARCOMIE.**

**Etaient présents :** MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), CHASTANG Julien ,MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Renouvellement du contrat de l'agent contractuel en CDD à l'école de Loubaresse affecté aux activités périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le temps d'activités périscolaires, après consultation des parents d'élèves, est maintenu depuis la rentrée de septembre 2018 et globalisé sur l'après-midi du vendredi, il y a donc nécessité de procéder au renouvellement du contrat de l'agent contractuel pour encadrer les enfants aux activités périscolaires durant l'année scolaire 2020-2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à intervenir pour une durée d'un an **à compter du 1er Septembre 2020,**
- **fixe** son temps de travail à **3 h par semaine** effectives soit une moyenne annuelle de **2 h par semaine** (compte tenu des congés scolaires),

**Vendredi : 13 h 30 - 16 h 30**

**POUR : 19 Voix**

Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE  
RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 22/07/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 10/07/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

